

UNE MARCHÉ SILENCIEUSE POUR JULIE ET TOUTES LES AUTRES VICTIMES DE PIERRE BODEIN

D'autre part et surtout, nous réclamons la modification de la loi :
- les criminels endurcis et dangereux à l'instar de Pierre BODEIN, ne doivent pas pouvoir bénéficier d'un aménagement de la peine si ce n'est dans des conditions très restrictives, la sécurité de nos concitoyens devant constituer l'objectif principal du texte de loi nouveau à mettre en place dans les meilleurs délais.

Il faut dorénavant beaucoup plus de correspondance entre la peine prononcée par les juridictions pénales et d'autre part, la peine effectivement accomplie par le condamné.

Nous en appelons à Monsieur le Ministre de la Justice pour qu'il prenne sans tarder les initiatives visant à la modification radicale de la législation sur les modalités d'exécution des peines criminelles, tout particulièrement celles frappant les criminels endurcis et dangereux à l'instar de Pierre BODEIN.

Nous devons cela à JULIE, à toutes les victimes de Pierre BODEIN et plus généralement, à celles et à ceux dont l'existence a été bouleversée à la suite d'un acte criminel.

La marche silencieuse, digne et totalement apolitique, se fera à COLMAR

le SAMEDI 10 JUILLET 2004 à 15H00

La marche débutera devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de COLMAR, Place du Marché aux Fruits. Le cortège passera devant la PREFECTURE de COLMAR pour aboutir à la COUR D'APPEL de cette ville.

Nous convions celles et ceux qui veulent manifester compassion et solidarité aux victimes de Pierre BODEIN, dont la famille de Julie, celles et ceux qui, en tant que citoyens responsables, réclament à bon droit une initiative forte des pouvoirs publics, une mesure de nature à donner enfin à l'autorité judiciaire les moyens indispensables pour lutter efficacement contre la criminalité, et spécialement la criminalité violente et dangereuse.

La famille de Julie